



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE
MUSEE « EXPLORADOME » DANS LE
CADRE DES CLASSES « in situ » 2021**

**DÉCISION N° DM-21-104
EN DATE DU 11 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du musée « Exploradome », situé au 18, avenue Henri-Barbusse à Vitry sur Seine, d'organiser une visite et un atelier dans le cadre des « classes exploradome » pour 3 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le musée « Exploradome » pour l'année 2021, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois dans le cadre de classes in situ, sur la base du tarif suivant : 596 € (CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS) pour les « classes Exploradome ».

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire,
En charge de l'Enfance et du
Développement économique et de
l'Emploi

Odile SEGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210311-lmc1H8188H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/03/2021
Date de Publication : 11/03/2021